

Accueils Périscolaires 03-11 ans du Matin et du Soir



Les communes de Denonville, Saint-Léger-des-Aubées, Roinville, Umpeau, Sainteuil, Oinville-sous-Auneau et Moinville-La-Jeulin ont délégué la gestion des périscolaires matin / soir de Denonville et Saint-Léger-des-Aubées à l'Association des PEP28 pour les trois prochaines années.

- ⇒ **Inscription pour l'année en forfait ou occasionnel** (sauf cas particulier ; cf. règlement de fonctionnement)
- ⇒ Pour les **forfaits** : mise en place du **prélèvement automatique** avec un prélèvement le 10 du mois , pour les occasionnels règlements à remettre au responsable de la structure dès réception de la facture
- ⇒ **Occasionnel : Annulation de la réservation possible 48h avant la venue de votre enfant par écrit**
- ⇒ En cas d'inscriptions supérieures au nombre de places disponibles, une priorité est donnée aux forfaits
- ⇒ Pour les sites nécessitant un transport, une carte SIVOS est à faire (Saint-Léger-des-Aubées)
- ⇒ Goûters fournis les soirs

Accueil situé à	Matin	Soir	Responsable
Denonville	De 7h00 à 8h45	De 16h15 à 19h00	GRAND Evelyne
Saint-Léger-des-Aubées*	De 7h00 à 8h15 (Car 08h17)	De 16h15 à 19h00	HOUVET Corinne

* Carte de car
SIVOS nécessaire

Tarifs Communaux

(sous convention avec la CCPEIDF, les enfants de Maisons, Mondonville-Saint-Jean et Morainville sont accueillis aux mêmes tarifs)

Ressources imposables annuelles du foyer/12 (Avant abattements)	Forfait mensualisé MATIN	Forfait mensualisé SOIR	Occasionnel MATIN / jour de présence	Occasionnel SOIR / par jour de présence
0 à 1100€	14,21	16,81	1,04	1,56
1101 à 1400€	15,43	18,59	1,16	1,74
1401 à 1700€	17,87	21.19	1,32	1,97
1701 à 2000€	20.10	24.10	1,49	2,24
2001 à 2300€	22.93	27,50	1,63	2,55
2301 à 2600€	27.42	32,83	2,03	3,06
2601 à 2900€	30.03	36.04	2,22	3,35
2901 et plus	32.88	39.62	2,44	3,65

Remise de 10% pour 2 enfants et de 20% pour 3 enfants et plus présents au même moment

Tarification pour les communes extérieures

Vous n'habitez pas sur les communes suivantes : Denonville, Saint-Léger-des-Aubées, Roinville, Umpeau, Sainteuil, Oinville-sous-Auneau et Moinville-La-Jeulin, la tarification « communes extérieures » vous est appliquée si vous fréquentez le périscolaire de Denonville ou Saint-Léger-des-Aubées.

Excepté Maisons, Mondonville-Saint-Jean et Morainville, sous convention, tarifs communaux appliqués

Accueil périscolaire : Tarif HORS Communauté de Communes				
Ressources imposables annuelles du foyer/12 (avant abattements)	Forfait mensualisé MATIN	Forfait mensualisé SOIR	Occasionnel MATIN / jour de présence	Occasionnel SOIR / jour de présence
0 à 1100€	15,62	18,49	1,16	1,74
1101 à 1400€	16,96	20,44	1,27	1,92
1401 à 1700€	19,66	23,31	1,45	2,15
1701 à 2000€	22,12	26,51	1,65	2,48
2001 à 2300€	25,23	30,25	1,81	2,81
2301 à 2600€	30,16	36,10	2,24	3,36
2601 à 2900€	33,04	39,65	2,45	3,69
2901 et plus	36,14	43,21	2,67	4,03

Remise de 10% pour 2 enfants et de 20% pour 3 enfants et plus présents au même moment